



**Association des Parents d'élèves de
L'Enseignement Libre
Année scolaire 2026 / 2027
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'APEL NDBC**



Le 24 juin 2026

C'est avec plaisir que nous vous convions à ***l'Assemblée Générale Ordinaire*** de l'APEL de l'Ensemble Scolaire Notre Dame du Bon Conseil,

Le 18 septembre 2026 à 18h

Si le quorum n'était pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire serait reconduite
15 minutes plus tard avec les personnes présentes soit à 18h15

Votre présence est donc indispensable

Ordre du jour

- Bilan moral et financier de l'Apel de l'Ensemble Scolaire Notre Dame du Bon Conseil,
 - Approbation des comptes de l'association,
 - Vote de la cotisation à venir,
 - Constitution du Conseil d'administration (pour les membres sortants)
 - Budget prévisionnel et perspectives à venir
- ⇒ Tous les documents sont consultables sur simple demande auprès d'un membre du bureau de l'APEL.
- ⇒ Pour rappel, si vous ne pouvez être présent à cette réunion, vous pouvez vous y faire représenter par un autre membre qui devra être muni d'un pouvoir régulier et ce, conformément aux statuts.

a. Si vous êtes membre de l'Apel (c'est-à-dire à jour de votre cotisation), vous participez de plein droit à cette assemblée générale. Vous disposez d'une voix délibérative, qui vous permettra de prendre part aux votes.

b. Si vous n'êtes pas membre de l'Apel, vous êtes néanmoins cordialement invité. Vous pouvez assister aux débats, mais vous ne pouvez pas prendre part aux votes.

L'APEL ne vit, et n'est représentative que grâce à votre présence, à votre engagement et à votre action.
Son souffle, son dynamisme et sa présence au sein de l'établissement reposent sur vous. Si vous êtes volontaire et avez un peu de disponibilité, rejoignez-nous !

Nous concluons cette assemblée par ***le verre de l'amitié***.

Très cordialement,

Soumaya Farhaoui
Présidente de l'Apel de l'Ensemble Scolaire Notre Dame du Bon Conseil

BULLETIN DE PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE L'APEL 2026/2027

Vous êtes membre de l'Apel, et vous souhaitez participer à ses activités. Deux solutions s'offrent à vous :

- 1. Vous pouvez demander à rentrer au conseil d'administration en présentant votre candidature lors des élections qui auront lieu à l'Assemblée Générale le vendredi 18 septembre 2026.*
- 2. Vous pouvez demander à être membre ponctuellement, sans appartenir au Conseil d'administration.*

M. / Mme (nom, prénom) :

Téléphone : **Adresse électronique** :

Parent de (nom et classe de votre ou vos enfants) :

☐ **Est candidat à un poste au conseil d'administration de l'Apel**

☐ **ou souhaite être membre ponctuellement sur les événements** : marché de Noël, fête de fin d'année (aider à l'organisation, préparation de tombolas...)

Merci de faire parvenir ce coupon dûment complété, soit par mail à ndbcapel@gmail.com ou à l'accueil de l'établissement, 2 rue René Coty, au plus tard **72 heures** avant la date de l'Assemblée Générale, soit pour le mardi 27 septembre 2026 avant 17h30.

POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2026

Si vous êtes membre de l'Apel (à jour de vos cotisations) et si vous ne pouvez être présent à l'Assemblée Générale Ordinaire, vous pouvez donner ou envoyer un pouvoir pour participer au vote. ATTENTION, ce pouvoir doit être nominatif, libellé au nom d'un membre de l'Apel. Il n'y a qu'un seul pouvoir par famille. Aucune personne ne peut être titulaire de plus de deux pouvoirs.

Je soussigné (nom, prénom(s), domicile)

....., adhérent de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) de l'Ensemble Scolaire Notre Dame du Bon Conseil, dont le siège est situé au 2 rue René Coty à Amiens (80) **donne**, par les présentes, **pouvoir** à M/Me....., demeurant à..... pour me représenter aux Assemblées Générales Extraordinaire puis Ordinaire qui se tiendront au self de l'école Notre Dame du Bon Conseil, le vendred 18 septembre 2026 à 18h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Bilan moral et financier de l'Apel de l'Ensemble Scolaire Notre Dame du Bon Conseil,
- Approbation des comptes de l'association,
- Vote de la cotisation à venir,
- Constitution du Conseil d'administration (pour les membres sortants)
- Budget prévisionnel et perspectives à venir

En conséquence, prendre part à toutes discussions et délibérations, prendre connaissance de tous documents, émettre tous votes et, généralement, faire le nécessaire.

Fait à le.....

(Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir ».)